



Charte de fonctionnement lors des déplacements des compétitrices et compétiteurs mineur(e)s de la Société Nautique Caen Calvados Aviron

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de formaliser et renforcer les bonnes pratiques déjà mises en œuvre lors des déplacements des jeunes en compétition ou en stage. L'objectif est de garantir un cadre sportif maintenant la sécurité des jeunes mais aussi la protection des encadrants professionnels et bénévoles.

Elle est conforme aux recommandations de la MIPROF (*Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains*), et du SDJES (*Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport*).

La signature le 10 décembre 2025 du Manifeste d'engagement « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport 2025-2029 » par la SNCC consolide le cadre de la charte en l'inscrivant dans un engagement fédéral et institutionnel plus large.

Le contrôle de l'honorabilité des coachs professionnels, bénévoles et accompagnants bénévoles est assuré via le portail de la Fédération Française d'Aviron et suit les recommandations du Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (version 2026).

La mixité dans les missions d'encadrement est favorisée et valorisée, mais non obligatoire.

Les coachs professionnels et bénévoles encadrent les jeunes sans distinction de sexe.



1. Le Transport

Les règles sont clairement précisées aux parents une dizaine de jours avant le déplacement et seront appliquées dans la mesure du possible.

L'organisation est mise en place par la SNCC exclusivement.

Engagement des encadrants SNCC :

- Respect du Code de la route ;
- Le conducteur veille à la bonne installation et à la sécurité des occupants du véhicule ;
- Transport assuré de manière collective en présence de 2 encadrants par véhicule ;
- Placement des enfants systématiquement à l'arrière des véhicules et non à côté du conducteur ;
- Ne pas isoler un mineur et un adulte, sauf situation exceptionnelle.

Engagement des sportifs :

- Respect des consignes des conducteurs et des coaches ;
- Port de la ceinture de sécurité pendant toute la durée du trajet ;
- Respect de la place assise attribuée pendant le déplacement ;
- Comportement calme pour ne pas perturber la concentration du chauffeur ;
- Maintien de la propreté du véhicule.



2. L'Hébergement

Les règles sont clairement précisées aux parents une dizaine de jours avant le déplacement.

L'organisation est mise en place par la SNCC exclusivement.

Engagement des encadrants SNCC :

- Répartition du groupe en chambres ou hébergements séparés : filles / garçons / encadrants ;
- Partage des chambres entre adultes et U19 (jeunes de moins de 19 ans) formellement interdit ;
- Règles de vie collectives clairement explicitées au groupe dans le respect et la bienveillance ;
- Les encadrants veillent au respect mutuel et à la sécurité de chacun.

Engagement des sportifs :

- Tenue correcte exigée dans les espaces communs ;
- Respect des règles de vie collectives ;
- Respect de l'attribution des chambres sauf autorisation des coaches pour tout changement ;
- Respect des horaires fixés de coucher et de lever ;
- Respect du repos de tous par le maintien du calme dans les couloirs et dans les chambres ;
- Respect des locaux et équipements mis à disposition.



3. La Communication et Respect de l'intimité

Il est attendu de chacun, quel que soit son âge, un comportement et un langage respectueux envers toutes et tous.

Il n'est donc pas toléré l'emploi de vocabulaire discriminatoire, sexiste, humiliant envers qui que ce soit (enfants, mineurs, adultes).

Engagement des encadrants SNCC :

- Être attentifs au respect de la pudeur et l'intimité des jeunes lors des temps de repos, de change, d'hygiène et de soins éventuels (intimité physique ou émotionnelle) ;
- Intervenir avec discrétion lors de situations nécessitant une aide particulière ;
- Éviter tout comportement ou propos intrusif ou inapproprié ;
- Adapter le langage à l'âge et la maturité des sportifs ;
- Agir avec les rameurs et rameuses de manière égale, quel que soit leur sexe, leur genre en évitant les stéréotypes et les préjugés ;
- Expliciter et obtenir l'accord des mineurs avant tout contact physique à visée pédagogique (exemple : réajustement d'une posture, d'un placement ou geste pour assurer sa sécurité etc ...).

Engagement des sportifs :

- Respecter l'intimité de leurs camarades et des coaches ;
- Respecter les règles de fonctionnement et de communication du groupe ;
- Respecter les horaires, les lieux de RDV et les consignes des encadrants ;
- Porter la tenue du club ;
- Adopter en toute circonstance un comportement respectueux envers le corps arbitral, les organisateurs, les coaches, les bénévoles, les autres compétiteurs et le public ;
- Faire preuve de fair-play, de maîtrise de soi et de courtoisie pendant les compétitions et durant les temps d'attente ;
- S'abstenir de toute provocation, moquerie et comportement susceptible de nuire au déroulement des compétitions ;
- S'abstenir de gestes ou comportements à caractères sexuel, exhibitions corporelles ou toute attitude portant atteinte à la pudeur, au respect d'autrui et à l'image du club ;



Engagement des familles : *(parents, représentants légaux, etc)*

Les familles sont les partenaires essentiels du projet sportif.

La communication d'éléments importants dans le cadre de l'activité sportive passe en priorité par les familles.

En dehors des temps de présence communs, les échanges privés adultes / mineurs restent liés à l'activité sportive.

Les familles veillent à :

- Favoriser un climat de respect envers les autres jeunes, les coachs professionnels, les bénévoles ;
- Respecter les règles d'organisation mises en place lors des déplacements ;
- Régler le coût des déplacements au club dans un délai court, selon la grille tarifaire en vigueur ;
- Maintenir un dialogue constructif avec les responsables du club ;
- Signaler toute situation préoccupante dont elles auraient connaissance.
